

## OÙ TROUVER DES MARCHÉS PUBLICS

**IL N'EXISTE PAS DE GUICHET UNIQUE !**

### LES MARCHÉS FORMALISÉS

**Tous les marchés formalisés (> aux seuils\*) sont publiés sur le BOAMP et le JOUE**

- **BOAMP** : Bulletin officiel des annonces de marchés publics → niveau national
- **JOUE** : Journal officiel de l'union européenne → niveau européen

\*Marchés de travaux : 5 538 000 € HT ( jusqu'au 31/12/2025)

\*Marchés de fourniture et services : Etat 143 000€ HT / Collectivités locales : 221 000 € HT ( jusqu'au 31/12/2025)

**LA LECTURE DE CES ANNONCES N'EST PAS DES PLUS SIMPLE**

### LES MARCHÉS ADAPTÉES

**En dessous des seuils, on parle de marchés à procédures adaptées (MAPA), et les sources sont multiples.**

#### VOICI LES PRINCIPAUX SUPPORTS :

- Les journaux d'annonces légales (JAL),
- Les profils d'acheteurs (= plateformes de dématérialisation),
- Les sites Internet spécialisés, la presse quotidienne régionale (PQR),

#### QU'EST-CE QU'UN PROFIL D'ACHETEUR ?

Les profils d'acheteurs permettent de :

- Rechercher et consulter les annonces d'avis de marchés, d'avis d'attribution ;
- Télécharger les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)
- Transmettre sous forme électronique les réponses aux consultations ;
- Et, pour certaines, de disposer d'un service d'alerte gratuit, qui peut être quotidien ou hebdomadaire, selon des critères définis par les entreprises.

#### QU'EST-CE QU'UN JOURNAL D'ANNONCES LÉGALES ?

Les journaux habilités à recevoir des annonces légales ou JAL sont des journaux généralistes, accueillant une rubrique « Annonces légales ». La liste des journaux habilités à recevoir des annonces légales est assez variable selon les départements.

## OÙ TROUVER DES MARCHÉS PUBLICS

### MIEUX CONNAITRE LES ACHETEURS POUR TROUVER LES MARCHÉS

#### TROUVER LES PLATEFORMES ET LES SITES QU'ILS UTILISENT

Etat : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)  
Collectivités locales : de plus en plus de plateformes régionales  
de plateformes régionales [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)  
En Bretagne : [marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise](http://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise)  
Organismes publics [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)  
Ou « para-publics » [www.e-marchespublics.com/](http://www.e-marchespublics.com/)  
diverses comme : [www.marches-publics.info/](http://www.marches-publics.info/)

Ces plateformes reprennent aussi parfois les annonces des autres donneurs d'ordres et les marchés formalisés.

**À VOUS DE FAIRE VOTRE PROPRE SÉLECTION, EN FONCTION DE VOTRE STRATÉGIE (TYPE DE CLIENTS, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE...)**

### CERTAINS PEUVENT LE FAIRE POUR VOUS

Il existe des prestataires de veille de marchés publics – ces sites internet scrutent les sources et reprennent les annonces puis proposent des abonnements. Vous sélectionnez des critères et des mots clés, puis recevez les annonces correspondantes.

Quelques exemples :

[www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)  
[www.mpfrance.fr](http://www.mpfrance.fr)  
[www.francemarches.com](http://www.francemarches.com)  
[www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com)

Prévoyez du temps, chaque semaine (ou chaque jour), pour « éplucher » les annonces reçues.

**LES RESULTATS NE SONT PAS TOUJOURS TRÈS PRÉCIS**

### QUELQUES CONSEILS

- Ne cherchez pas à trouver toutes les annonces, c'est impossible et inutile. Vous ne pourrez pas répondre à toutes les consultations.
- Prenez le temps de sélectionner les avis qui vous correspondent. Pour cela, téléchargez et faites une première lecture du DCE.
- Travaillez l'amont :
  - faites-vous connaître des acheteurs publics,
  - communiquez sur les atouts de votre entreprise,
  - apprenez à connaître vos clients potentiels.